



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Centre for Global Nonkilling, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre des objectifs de développement durable

Dans sa déclaration présentée à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2015/NGO/21), le Center for Global Nonkilling a appuyé fortement l'inclusion d'objectifs en matière de prévention et de réduction de la violence létale et d'autres formes de violence à l'égard des femmes dans le cadre des priorités de développement pour l'après-2015. L'inclusion dans les objectifs de développement durable des cibles visant à « éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles » (5.2) et à « réduire de façon significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité associés partout » (16.1), ainsi que d'autres cibles, est une étape importante vers la lutte contre le fléau mondial que constituent les meurtres.

Les mois à venir détermineront si ces objectifs se traduiront par des mesures concrètes devant apporter un réel changement d'ici à 2030 ou s'ils resteront lettre morte, au sens propre du terme. Des millions de personnes sont touchées par la violence chaque année. Le Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde a révélé que 475 000 personnes ont été assassinées en 2012, sans compter les milliers d'autres tuées dans les conflits armés. Les hommes représentent la majorité des victimes et des auteurs (l'homicide est la troisième cause de décès dans le monde chez les hommes âgés de 15 à 44 ans), mais les femmes et les filles portent un fardeau plus lourd de violence non mortelle comme la violence physique, sexuelle et psychologique.

En 2013, l'Organisation mondiale de la santé a estimé que 38 % des homicides de femmes à l'échelle mondiale étaient commis par des partenaires masculins. Pourtant la majorité des programmes sont axés sur les victimes et peu d'efforts sont faits pour prévenir la violence et dissuader les auteurs potentiels. Toute tentative visant à atteindre la cible 5.2 des objectifs de développement durable qui ne tiendrait pas compte des normes et des valeurs sociétales plus larges liées aux meurtres et aux menaces de mort sera très certainement vouée à l'échec. Seule une approche multisectorielle prenant en compte le problème de la violence, et en particulier celui du recours réel ou potentiel à la violence létale, dans son contexte socioécologique global, permettra de concevoir et de mettre en œuvre des politiques pouvant non seulement nous rapprocher de l'objectif de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, mais également nous faire évoluer vers l'instauration de sociétés pacifiques et non meurtrières (cible 16.1 des objectifs de développement durable).

Les objectifs de développement durable représentent une occasion politique de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le cadre d'un effort mondial de prévention visant à réduire de façon significative les meurtres et autres formes de violence non létale. Nous disposons actuellement des connaissances nécessaires pour réduire de façon drastique, partout, les taux de mortalité et instaurer des sociétés non meurtrières. Le rapport d'une conférence de l'Organisation mondiale de la santé tenue en 2015 à l'Université de Cambridge décrit des stratégies mondiales ayant le potentiel de réduire la violence de 50 % dans les 30 prochaines années. Le rapport de situation sur la prévention de la violence dans le monde, publié par l'Organisation mondiale de la Santé, l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour le développement, constatait que, depuis 2002, les taux d'homicide avaient diminué de 16 % à l'échelle mondiale. C'est encourageant, mais loin d'être suffisant.

S'il existe déjà un savoir-faire important au sein des Nations Unies et des États Membres ainsi que d'un large éventail d'organisations de la société civile, le fait de ne pas saisir cette occasion pour instaurer des collectivités non meurtrières dans le monde entier risque de compromettre d'autres objectifs de développement, comme l'a déjà stipulé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution intitulée « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée » (A/RES/63/23). Il importe de bien comprendre l'interdépendance entre les divers objectifs de développement durable, car l'incapacité d'atteindre certaines cibles aura pour conséquence d'entraver les progrès vers l'atteinte d'autres cibles. Les progrès dans certaines cibles liées à la pauvreté (1.1, 1.2, 1.3), à la santé (3.4, 3.5, 3.8), à l'éducation (4.2, 4.7, 4 a)), à l'inégalité (10.2, 10.3), au logement (11.1, 11.3) ou à la disponibilité des armes (16.4), pour ne mentionner que quelques-unes des questions affichant une corrélation significative avec la violence dans la littérature existante, auront fort probablement un effet positif dans la réduction des taux d'homicide, mais le fait de ne pas considérer la prévention de la violence comme faisant partie intégrante de la solution pourrait saper le processus et même conduire à des pratiques néfastes injustifiées.

Alors que l'objectif de développement durable 5.2 a une forte résonance et réaffirme la détermination des signataires de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à « prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles », la littérature scientifique sur la prévention de la violence et les données des programmes appliqués suggèrent que, pour être efficaces, les efforts devraient être guidés par la connaissance des facteurs de risque et de protection. Pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, l'essentiel des efforts devrait être axé sur les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, en particulier les hommes, car c'est à l'intérieur de ces segments que les interventions ont été les plus efficaces. En fait, les adolescents et les jeunes adultes de sexe masculin sont touchés de façon disproportionnée par la violence et sont également le plus souvent les auteurs de la violence en général, ainsi que des homicides et de la violence non mortelle à l'égard des femmes et des filles en particulier.

Or, les programmes axés sur l'enfance, en particulier la petite enfance, sont les plus prometteurs en ce qui concerne l'amorce du véritable changement qui s'impose, mais nous savons aussi qu'il peut s'écouler jusqu'à 15 ans avant que leurs effets se reflètent dans les statistiques, et que leur potentiel de changement au niveau de la population (notamment par une baisse significative des homicides) se concrétisera juste après l'échéance de 2030 des objectifs de développement durable. Abstraction faite des calculs politiques, il est crucial que les interventions en faveur de la petite enfance (y compris le problème encore peu visible de la violence obstétrique) ne soient pas négligées, car elles offrent les meilleures possibilités d'atteindre l'objectif figurant dans le préambule du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : « Nous sommes déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. »

Appuyant les recommandations de « Violence Prevention Alliance » de l'Organisation mondiale de la Santé, nous appelons par la présente à 1) développer des programmes de prévention dont l'efficacité a été démontrée; 2) veiller à ce que les lois existantes sur la prévention de la violence soient pleinement appliquées et qu'il soit mis fin à l'impunité, en particulier en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et des filles; 3) suivre les progrès accomplis vers la réduction et l'élimination de la violence en renforçant la collecte de données. Pour ce faire, il importe que les Nations Unies et les États Membres concentrent leur attention sur la prévention. Le financement et les effectifs des institutions et départements des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la prévention de la violence doivent être renforcés et la prévention de la violence doit être considérée comme un élément transversal pour une action à l'échelle du système des Nations Unies. Chaque pays doit pouvoir compter sur des ministères et infrastructures au service de la paix et d'une culture non meurtrière. Il faudrait que les organisations de la société civile et les institutions universitaires œuvrant dans le domaine de la prévention de la violence soient habilitées en ce sens.
